

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 18 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DEVE 1028 Autorisation d'exploiter des installations de combustion par la Société de Distribution de Chaleur de Clichy (SDCC), 21 rue Fournier à Clichy-la-Garenne (92).

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement, Livre V, Titre 1^{er} relatif aux dispositions applicables aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et notamment aux articles R.512-6, R.512-8 et R.512-20 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'émettre un avis sur la demande d'autorisation formulée par la Société de Distribution de Chauffage de Clichy (SDCC) concernant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement listée ci-dessus ;

Vu l'avis du Conseil du 8^{ème} arrondissement en date du 3 juin 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 10 juin 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 11 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris émet un avis favorable à la demande formulée par Monsieur Grégoire de CHILLAZ, Directeur Général de la Société de Distribution de Chaleur de Clichy (SDCC), concernant l'autorisation d'exploiter des installations de combustion au sein d'une Centrale thermique située 21 rue Fournier, à Clichy-la-Garenne (92).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est invitée à communiquer la présente délibération à Monsieur le Préfet de Police de Paris.